



## Indemnisations billets d'avion

Par **Laure34**, le **21/05/2024** à **08:45**

Bonjour,

J'ai effectué un voyage sur les Iles Féroé du 10 au 20 mai 2024.

- A l'aller (le 10 mai), l'avion n'a pas pu se poser à Vagar à cause du brouillard et a atterri en Norvège où nous avons dû passer la nuit (hôtel pris en charge par la compagnie), sauf que nous avons réservé un hébergement sur l'île qui a dû être payé. L'avion n'a atterri à Vagar que le lendemain, le 11 mai, soit 21h après notre départ de CDG.

- Au retour (le 20 mai), le vol était prévu à 9h à Vagar et l'avion n'a décollé qu'à 15h, soit 6 heures de retard.

Pouvez vous me dire si je peux prétendre à une indemnisation dans ces deux cas. Nous étions deux passagers. Merci beaucoup par avance.

Par **Marck.ESP**, le **21/05/2024** à **08:58**

Bonjour et bienvenue sur Legavox

Normalement, les conditions générales comportent bien des informations sur ces cas, les avez vous lues en détail ?

Liens :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10977>

<https://www.rsavocat.fr/reglement-sur-les-droits-des-passagers/>